

RECEPTION D'UN APPEL ANONYME

Quelles mesures de sécurité immédiates prendre ?

➤ **AVERTIR LE SERVICE SURETE :**

- Campus de Villetaneuse : 01-49-40-30-46 et/ou 01-49-40-40-40
- Campus de Bobigny : 01-49-40-30-46 et/ou 01-48-38-88-50
- Campus de Saint-Denis : 01-49-40-30-46 et ou 01-49-40-61-40
- Campus Plaine Saint- Denis : 01-49-40-30-46 et/ou 01-55-93-75-02
- Campus d'Argenteuil : 01-49-40-30-46 et/ou 01-34-23-08-30
- Campus de la MSH : 01-49-40-30-46 et/ou 01-55-93-93-00
- Urgence Police : 17 ou 112

- Parle calmement avec son interlocuteur.
- Demander a son interlocuteur, si possible, ses motivations.
- Faire parler le correspondant le plus longtemps possible.
- Par exemple en s'excusant de la mauvais qualité de la ligne, en lui demandant de parler plus fort, etc. afin de recueillir le plus d'éléments possibles en vue d'une indentification ultérieur par les services chargés de l'enquête.
- Enregistrer la conversation si possible.
- Enregistrer la conversation si vous disposez des moyens techniques adapté (on peut dans certains cas utiliser un répondeur téléphonique, un téléphone portable, un lecteur MP3 etc.)
- Rédiger un rapport
- Un rapport relatant précisément le contenu de la conservation, les mots utilisé, les bruits de fond, etc. doit être rédigé.
- Rester d'une extrême discrétion.
- C'est un point essentiel pour ne pas gêner le bon déroulement des investigations ultérieures.